

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Voici votre premier CTP départemental Premier degré puisque celui d'octobre n'était en fait que les constats des travaux de carte scolaire menés par votre prédécesseur.

Votre première instance paritaire qui vous permettra, après consultation du CDEN, de prendre, seul, dans votre bureau, en toute responsabilité, des décisions qui impacteront fortement les conditions de rentrée dans le 1<sup>er</sup> degré.

Une rentrée difficile, avec moins de postes, car pour la FSU, quel que soit le calcul que vous afficherez, c'est bien 26,5 postes qui vont être supprimés dans notre département.

En effet,

- sont retirés 9 emplois au titre de la démographie alors que nous ne perdons pas d'élèves à la rentrée
- et la disparition des PE2 (98 cette année) qui effectuaient des décharges de direction dans les écoles à 4 classes, mais aussi dans les écoles à 5, 6, 7 classes ainsi que des compléments de temps partiels ne sera pas compensée par l'octroi des 7 postes donnés par le Ministère. Il manquera au bout du compte 17,5 postes pour combler leur disparition.

Donc  $17,5+9 : 26,5$  postes supprimés.

Certes, il vous restera le recours aux personnels qui seront reçus au concours de recrutement du mois de mai comme la nouvelle formation va vous le permettre, même si le ministre dit qu'ils ne devraient pas, « *dans la mesure du possible* », prendre de classe avant le mois de novembre. Et encore, il faudra bien offrir à ces personnels une formation d'une durée équivalente à 1/3 de l'année scolaire. Vous aurez donc là une sorte de joker utilisable une seule fois à raison de 2/3 du temps à partir de novembre 2010. Mais ce joker coûte à la nation la disparition des IUFM, du potentiel de formation dont nous disposions dans l'intérêt des élèves et de celui des personnels.

La mise en place de cette réforme vous permettra de recruter des CDD parmi les inscrits sur la liste complémentaire au CRPE, alors qu'il aurait fallu ouvrir le recrutement de fonctionnaires stagiaires pour couvrir les postes vacants. Véritable provocation, ces personnels seront payés le double de ce que perçoivent les collègues encore fonctionnaires de l'Etat. Provocation parce que cette rétribution est censée faire admettre l'arrêt de la formation initiale rémunérée, un peu comme si tout s'achetait : les stages de remise à niveau, l'accompagnement éducatif, les évaluations des élèves...

Très rapidement, les contractuels 108 heures, les fameux M2, remplaceront les périodes de formation des admis au concours à qui il faudra bien trouver des remplaçants. Des débutants sans formation remplaceront des débutants qui partiront en formation. Nous mesurons que la formation continue des personnels va subir elle aussi de sévères régressions.

Nous saurons alors prendre toutes nos responsabilités, en accord avec la profession pour assurer le développement des services publics et notamment celui de l'Education, et en même temps nous assumons dans cet organisme paritaire la responsabilité qui est la nôtre : faire en sorte que notre profession puisse s'exercer dignement parce que le cœur de notre métier, c'est la réussite de tous nos élèves. C'est d'ailleurs le message que les professeurs des écoles mobilisés lors de la manifestation nationale du samedi 30 janvier, illustraient grâce à la présence d'un chameau dans le cortège des manifestants venus de toute la France car la réussite de tous nos élèves ne doit pas être un mirage.

Et s'il est un domaine dans ce département, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, où il n'y a eu aucun mirage mais un travail acharné, c'est la re-construction depuis 4 ans du secteur de l'ASH.

Le rapport des Inspecteurs Généraux de 2004, outre le fait qu'il préconisait « *une discrimination positive et significative en terme de moyens* » (ce qu'ont permis les dotations positives depuis

plusieurs années, qui n'étaient donc en fait que de simples rattrapages), ce rapport épinglait très précisément la faiblesse, la carence de pilotage et de l'organisation de l'ASH. Depuis, par une implication massive des personnels pour se spécialiser (que nous avons accompagnés chaque année), et par une volonté de l'administration à tous les niveaux, ce secteur est enfin piloté par un IEN présent sur le terrain, avec l'aide de ses deux conseillers pédagogiques spécialisés. Enfin !

Il est donc primordial que toute décision que vous allez prendre, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, pour une ré-organisation des emplois de RASED par exemple, le soit pour répondre à un vrai projet départemental concernant la réussite de tous les élèves, projet obéissant à des paramètres de territorialisation de l'échec scolaire, projet mené en concertation avec les délégués du personnel et s'appuyant sur l'expertise des professionnels concernés.

Votre premier CTP départemental, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, doit être pour vous l'occasion de rassurer nos collègues sur le respect que vous portez à leur professionnalisme et à leur engagement quotidien pour assurer la réussite de tous les élèves, et notamment les plus en difficulté.

Votre premier CTP départemental, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, est très attendu dans nombre d'écoles, avec espoir ou crainte... Et j'émet un vœu, sans qu'il soit porté aux votes de ce Comité : que nous soyons capables, ensemble, en dépit de contre-réformes incompréhensibles, de croire en l'avenir du Service Public d'Education, d'affirmer que c'est un enjeu qui concerne chacun et que nous pouvons et devons le transformer, lui donner un nouvel élan à tous les niveaux, dans tous ses secteurs.

Soyons confiants dans l'avenir de l'école publique, faisons partager cette confiance, portons l'ambition, ouvrons le champ des possibles. C'est peut être le meilleur moyen de lutter contre les mirages.